



# La Lettre d'information mensuelle du CISIRH Avril 2019

**SIRH**  
Centre Interministériel des  
Services Informatiques  
relatifs aux Ressources  
Humaines

## L'actualité des projets du CISIRH

### [Evènement] Participation du CISIRH au « Printemps de l'innovation »

Cette journée a permis aux porteurs de projets innovants participant activement à la transformation des RH publiques de présenter leurs projets, de se rencontrer et d'échanger entre eux. Le CISIRH a ainsi présenté deux projets.

Le chatbot Rebecca à destination des gestionnaires RH. Grâce à un système de filtres et de mots clés, Rebecca répond à leurs questions réglementaires en les redirigeant soit vers des modes opératoires sur RenoiRH soit vers des textes réglementaires et législatifs sur Légifrance. Rebecca enrichit chaque mois sa base de connaissances et de contenus pour apporter de meilleures réponses aux gestionnaires. Sa présentation a également été l'occasion d'annoncer son déploiement chez deux nouveaux partenaires « non renoirhiens » : le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice.

Le pôle « Accompagnement du changement » de RenoiRH a présenté sa démarche de création de la communauté des partenaires et des utilisateurs de RenoiRH. Cet événement a permis de présenter le contenu, le déroulement et l'organisation d'une session de créativité ainsi que ses effets et ses suites : productions, conclusions, capitalisation sur les résultats obtenus et organisation de prochaines sessions de créativité.

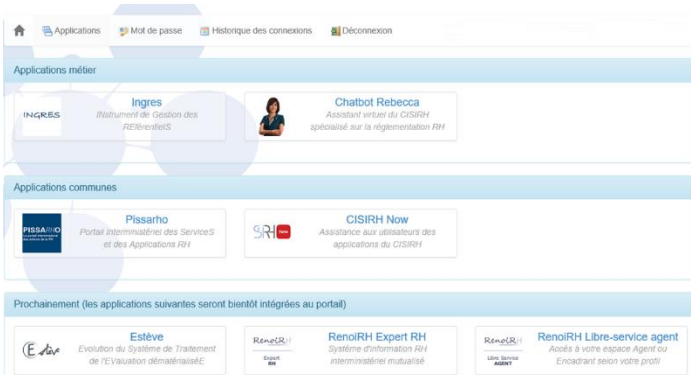
Les visiteurs du stand ont pu mesurer l'intérêt de ce type de méthode : son format court et intense de travail permettant de co-construire rapidement des solutions communes ; et en se concentrant sur le « faire », de générer des idées et de concevoir des solutions rapides et concrètes.



### [CISIRH] Ouverture du nouveau portail d'authentification du CISIRH

Le nouveau portail de connexion qui équipera les applications du CISIRH est en ligne. A terme, il remplacera les fenêtres de connexion existantes et permettra à l'agent d'accéder à l'ensemble des applications auxquelles il est habilité en ne procédant qu'à une seule authentification (SSO, Single Sign-on).

En plus d'améliorer l'expérience utilisateur, le SSO uniformise les mesures de sécurité en instaurant une politique unique (identifiant et mot de passe). Depuis le 13 mars, ce portail permet d'accéder à Ingres et sera étendu, courant 2019, aux autres applications. Il permettra de s'interfacer ensuite avec les dispositifs d'authentification spécifiques de certains ministères et plus tard avec France Connect (Agent et Particulier).



### [OPEN RH FPE] Publication de la version intermédiaire 18.10.00 du Noyau

Le CISIRH a publié la version intermédiaire 18.10.00. Cette mise à jour comprend notamment de nouveaux actes administratifs et l'actualisation du guide d'avancement d'échelon. Elle prend en compte aussi le décret relatif au don de jours.

### [Communication] Présentation du CISIRH sur Profil Public

Consulter nos offres d'emplois sur [Profil Public](#), la plateforme de recrutement dédiée au secteur public et centrée autour du développement des marques employeurs de la fonction publique.



# La Lettre d'information mensuelle du CISIRH Avril 2019

**SIRH**  
Centre Interministériel des  
Services Informatiques relatifs  
aux Ressources Humaines

## Focus sur :

### ◆ la simplification et la veille réglementaire anticipée ◆

La démarche transverse du CISIRH consacrée à la simplification et à la veille réglementaire anticipée (analyses d'impacts) s'inscrit dans l'axe 1 de la feuille de route SIRH de l'action publique 2022 (AP2022) : « Changer de paradigme et de méthodes de conception ».

Le Bureau de la simplification réglementaire et de la modernisation RH (BSRMRH) du CISIRH effectue au quotidien une veille réglementaire sur les textes publiés au Journal officiel de la République française (JORF) afin de mettre à jour les référentiels RH. Pour être davantage proactif dans l'identification des impacts SI des textes RH, un besoin supplémentaire a ainsi émergé : la mise en place de dispositifs d'impacts sur les projets RH. Ce besoin a également été exprimé par la communauté interministérielle à l'occasion d'un retour d'expérience consacré à la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) dans les systèmes d'information RH.

L'objectif de ces dispositifs est de s'inscrire en amont du processus d'élaboration des textes réglementaires. Le BSRMRH, en lien avec le Centre de compétences éditoriales et le bureau du CISIRH en charge des projets applicatifs RH, peut ainsi anticiper et mener une réflexion conjointe avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et les ministères sur les réformes et co-construire les analyses d'impacts afférentes aux projets de texte tant sur les pratiques de gestion que dans les SIRH.

Ce dispositif interministériel d'analyse d'impacts a été expérimenté fin 2018, avec succès, sur les projets de décret relatifs au congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) dans la fonction publique d'Etat et aux conditions de la disponibilité dans la fonction publique. Les observations émises dans l'analyse d'impacts SIRH du projet de décret sur le CITIS ont ainsi été prises en compte par la DGAFP dans le décret publié.

Par ailleurs, la veille réglementaire vise également à rechercher les pistes de simplification notamment sur la rédaction des textes RH en vigueur. Au cours de la réunion de rentrée du Bureau, la notion de « simplification réglementaire » a été définie. Elle consiste ainsi à :

- Clarifier, voire réécrire, un texte pour le rendre plus explicite grâce à une norme partagée ;
- rationaliser les textes en limitant le nombre de textes ;
- prendre en compte les contraintes techniques des SIRH ;
- éviter de complexifier les procédures réglementaires.

Sur cette base, le BSRMRH envisage, parmi les pistes évoquées, de remonter à la DGAFP les problèmes décelés dans les textes en vigueur (forme, termes employés, etc.) et de proposer, le cas échéant, de revoir certaines dispositions réglementaires.

Le Bureau continue également sa diffusion des guides RH thématiques (ex : guide sur l'avancement de grade, rémunération hors échelle, etc.) et poursuit l'organisation de groupes de travail interministériels sur des thématiques RH.

